



I- Le profil de la région

I.1 Le profil économique de la région

a) Démographie de la région

- ✓ Structure de la population par âge, par sexe, par diplôme

Les données liées à la population sont disponibles pour l'année 2006. Elles se présentent ainsi :

Répartition de la population selon l'âge et le sexe en 2006

Age	Hommes	Femmes	Ensemble	Corse (%)	France (%)
Moins de 20 ans	32 375	30 031	62 406	21,2	24,8
De 20 à 59 ans	77 332	78 934	156 266	53,1	53,8
De 60 à 74 ans	22 508	24 456	46 964	16	13
75 ans ou plus	10 874	17 608	28 482	9,7	8,4
Total	143 089	151 029	294 118	100	100

Source : Insee, Recensement de la population 2006 - Exploitation principale

Le niveau de diplôme reste inférieur à la moyenne française. Ainsi, en 2006, encore 35 % des corses n'ont aucun diplôme, alors qu'ils ne sont que 32 % au niveau national. Par ailleurs, 17,8 % de la population dispose d'un diplôme d'un niveau supérieur au baccalauréat contre 22,4 % en France.

Diplômes des 15 ans ou plus ayant terminé leurs études

	Corse		France	
	1999	2006	1999	2006
Population des 15 ans ou plus (nombre)	198 650	226 403	42 644 956	44 362 950
Sans diplôme (%)	41,3	35	37,3	32
BEPC (%)	12,4	9,9	8,1	6,5
CAP,BEP (%)	18	18	24,8	24
BAC (%)	14,7	19,3	12,2	15,1
Diplôme de l'enseignement supérieur (%)	13,6	17,8	17,6	22,4
Total	100	100	100	100

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2006 - Exploitation principale

Les estimations de population précisent qu'en 2008, la population corse avoisine les 303 000 habitants.

Année 2008	Estimation de population			
	0 à 14 ans	15 à 24 ans	25 et+	Total
Total région Corse	45 990	34 275	222 735	303 000
Hommes région Corse	23 765	17 959	105 768	147 492
Femmes région Corse	22 225	16 316	116 967	155 508

Source : Insee - Estimations de population - estimations provisoires (révisées début 2011)

La projection de population à l'horizon 2030 est de 313 444 habitants (dont 23.2% de moins de 25 ans).

✓ Densité de la population, urbanisation

Avec 35 habitants au km², la densité de population demeure la plus faible de France métropolitaine.

Sur l'île comme sur le continent, tous les types de territoires bénéficient du dynamisme démographique. Même si l'augmentation de la population est en Corse principalement alimentée par l'attraction des pôles urbains, l'espace rural se peuple aussi.

✓ Évolution de la population et migrations, mobilité des jeunes

L'île figure parmi les régions françaises ayant connu la plus forte croissance démographique depuis 1999 (1,8 % par an contre 0,7 % au niveau national).

La croissance démographique provient exclusivement des flux migratoires. A l'exception des jeunes de 20 à 29 ans, qui quittent la région pour poursuivre leurs études ou rechercher un premier emploi, le solde migratoire est positif à toutes les tranches d'âge. En revanche, le solde naturel est quasiment nul en Corse depuis trente ans, principalement en raison d'une fécondité plus faible qu'en moyenne nationale. Comme partout ailleurs sur le continent, la population corse a vieilli depuis 1999, mais le vieillissement démographique y est plus important qu'au niveau national. Désormais, un habitant sur quatre a plus de 60 ans contre un sur cinq en France métropolitaine. La présence des retraités s'est ainsi renforcée dans la région. Mais la population active a également progressé. Malgré cette hausse, la proportion d'actifs en Corse reste en deçà du taux national. En lien avec le paysage économique, les actifs insulaires se distinguent par le poids de non salariés plus important qu'en moyenne nationale, reflétant ainsi la prédominance de chefs d'entreprise individuelle. Ils se caractérisent également par la prépondérance des employés et, à l'inverse, la faible présence de cadres.

En 2008, la Corse compte 34 275 jeunes âgés de 15 à 24 ans. Ils représentent 11.3 % de la population. Après le Limousin, leur poids dans la population résidente est le plus faible des régions métropolitaines.

Concernant la mobilité des jeunes, 15 % des populations âgées de 18 à 24 ans ont quitté l'île pour une autre région au cours des cinq années précédant le recensement 2006. Ce taux de sortie est sensiblement supérieur à la moyenne métropolitaine mais ne constitue pas une exception régionale. Il est en effet inférieur à celui des régions ne disposant pas de grands centres universitaires pluridisciplinaires. La propension à quitter la Corse est la plus forte entre 20 et 22 ans. Avant cela, l'offre de formation insulaire permet probablement de satisfaire une plus grande partie des jeunes. Et après 22 ans, les sorties sont moins fréquentes et moins souvent motivées par la poursuite d'études.

b) Entreprises - Emplois

✓ Distribution des entreprises par taille

On compte au 1^{er} janvier 2008, 25 900 établissements du secteur marchand non agricole. La Corse est marquée par la prépondérance des unités de petite taille : seulement 5% ont plus de 10 salariés. La majorité des établissements exercent une activité de services, surtout à destination des particuliers. Néanmoins, le commerce et la construction, qui comptent respectivement pour 23% et 15% des établissements, sont également très présents.

Etablissements selon l'activité et la taille en Corse au 1/01/2008

	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 et +
Industrie	985	661	135	11
Construction	2 127	1 590	257	10
Commerce	3 361	2 280	288	26
Services	9 888	3 824	418	59
Total	16 361	8 355	1 098	106

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements

✓ Création d'entreprises, création d'emplois

Depuis une quinzaine d'années, la création d'entreprises est dynamique en Corse. Ainsi, 2520 entreprises ont vu le jour en 2008 (+7%). Cette performance place la Corse au 2^{ème} rang des régions métropolitaines derrière l'Auvergne (+7,5%) et nettement au-dessus de la moyenne nationale (+2%). Le taux de création (nombre d'entreprises créées sur nombres d'entreprises actives) est voisin dans toutes les régions françaises (environ 11%).

Fin 2008, la Corse compte 98 200 salariés. Parmi eux, 63 % travaillent dans les activités marchandes, dans le tertiaire en grande majorité.

En 2008 l'emploi salarié marchand non agricole a nettement ralenti. Son rythme de croissance s'établit à 1,8% en fin d'année contre 3% en 2007 (et baisse de 0,9% en 2008 au niveau métropolitain). Toutefois, l'emploi a mieux résisté en Corse que dans les autres régions françaises, grâce à un début d'année très favorable et à la robustesse de la construction. Le ralentissement de l'emploi est essentiellement imputable aux services. Au total près de 1000 postes supplémentaires ont été créés.

✓ Distribution par des emplois par CSP, par secteur

Emploi total par secteur d'activité au 31 décembre 2008

	Corse-du-Sud		Haute-Corse		Corse		France
	nbre	évol ann. moy 08/98 (%)	nbre	évol ann. moy 08/98 (%)	nbre	évol ann. moy 08/98 (%)	évol ann. moy 08/98 (%)
Agriculture	1 313	-3,8	2 809	-3,9	4 122	-3,9	-2

Industrie	3 325	2,4	3 304	1,2	6 629	1,8	-1
Construction	6 855	6,8	6 626	5,1	13 481	6	3
Tertiaire marchand	25 530	3,3	24 693	3,2	50 223	3,2	2
Tertiaire non marchand	21 130	1,6	17 738	1,9	38 868	1,7	1
Ensemble	58 153	2,7	55 170	2,3	113 323	2,5	1

Source : Insee, Estimations d'emploi localisées- Données 2008 provisoires

c) Marché du travail

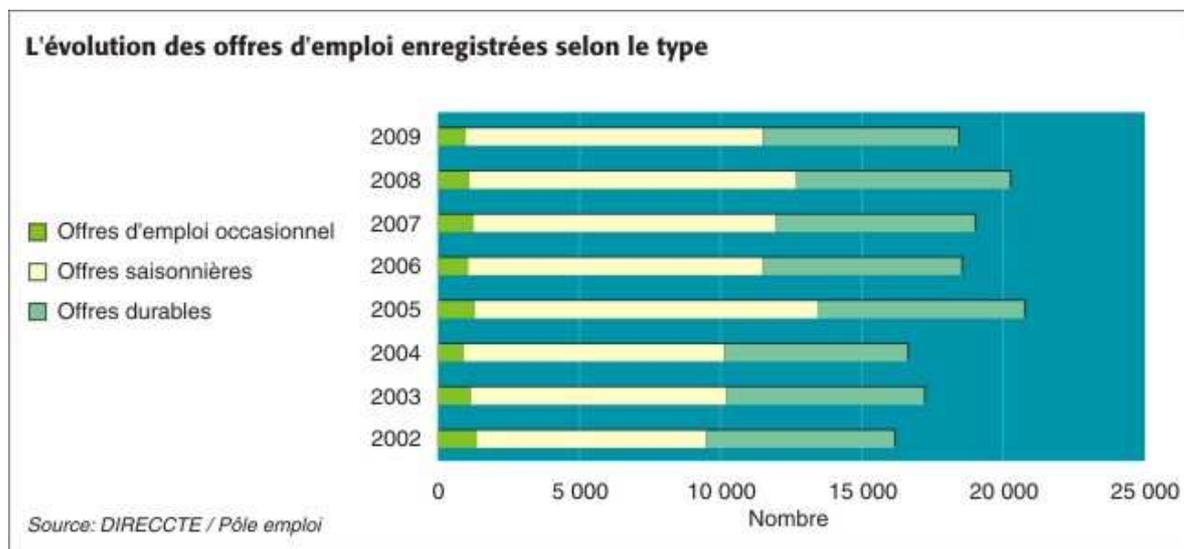
✓ Taux de chômage / chômage des jeunes

Le taux de chômage qui bénéficiait d'un net recul depuis 10 ans, augmente fin 2008. Fin décembre 2008, la Corse compte 9 126 demandeurs d'emploi de catégorie 1 inscrits à l'ANPE. Sur un an, la situation se détériore sensiblement (+4,3%) mais selon une amplitude moins importante qu'au niveau national (+11,7%).

Au sein de la catégorie 1, tous les publics sont concernés par cette tendance à la hausse.

Néanmoins en Corse, comme sur le continent, les plus affectés sont les demandeurs d'emplois de moins de 25 ans. Sur un an, leur nombre progresse de 10% sur l'île, deux fois moins vite qu'au niveau national. Fin 2008, ils représentent un demandeur d'emploi de catégorie 1 sur cinq.

✓ Insertion durable selon le sexe et le niveau de formation



✓ Rémunérations H/F, selon le secteur, la CSP

Le revenu disponible brut annuel des ménages s'élève à 16 944 € par habitant en 2007, situant la Corse parmi les régions les plus défavorisées. Cela concerne l'ensemble des catégories socioprofessionnelles à l'exception des professions intermédiaires. Cet écart

s'explique moins par le taux de salaire horaire que par la durée du travail. En effet, en Corse, l'importance de l'emploi saisonnier, qui par définition n'est occupé qu'une partie de l'année, joue défavorablement sur le revenu annuel.

Revenus salariaux annuels moyens nets de prélèvements par sexe et catégorie socioprofessionnelle en 2007

	Corse	Province	France entière
	euros	euros	euros
Ensemble	16 365	17 877	19 265
Cadres	36 930	37 060	40 725
Professions intermédiaires	21 382	21 226	21 637
Employés	12 848	13 062	13 328
Ouvriers qualifiés	14 528	16 248	16 330
Ouvriers non qualifiés	10 706	11 392	11 449
Hommes	17 767	20 182	21 739
Cadres	40 249	40 208	44 475
Professions intermédiaires	22 877	23 240	23 502
Employés	14 059	14 353	14 431
Ouvriers qualifiés	14 790	16 620	16 679
Ouvriers non qualifiés	11 290	12 201	12 291
Femmes	14 600	15 148	16 359
Cadres	30 369	29 939	33 311
Professions intermédiaires	19 825	19 112	19 764
Employés	12 200	12 606	12 903
Ouvriers qualifiés	10 655	13 241	13 422
Ouvriers non-qualifiés	8 552	10 017	9 982

Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS)

I.2 La géographie de la formation

a) Le contexte général

✓ Le taux de scolarisation

Les jeunes insulaires sont globalement moins scolarisés qu'ailleurs. Même s'il a nettement augmenté depuis 1999, leur taux de scolarisation demeure parmi les plus faibles de France métropolitaine. En 2006 en Corse, 43 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont inscrits dans un établissement scolaire. C'est certes 2,5 points de plus qu'en 1999 mais cela reste 3,5 points en dessous de la moyenne nationale. Cette faible scolarisation est particulièrement marquée au sortir du secondaire. Ainsi, le taux de scolarisation des 18-21 ans n'est en Corse que de 60 %, 8 points de moins que la moyenne nationale. En revanche, entre 22 et 24 ans, l'écart se réduit : 25 % des jeunes résidant en Corse sont inscrits dans un établissement d'enseignement, ce qui situe l'île au milieu du classement des régions françaises.

Données du Groupe Statistique pour l'Évaluation
Classement croissant

Taux de scolarisation des 16 - 19 ans

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<i>Corse</i>	76,70	75,92	74,80	72,4	73,1	74,7	74,1	74,1	75,0	73,9	74,4
Picardie	80,58	79,97	78,60	76,1	76,6	77,6	77,4	77,5	76,9	76,5	76,2
Alsace	82,30	87,50	79,30	79,1	78,8	79,3	78,6	79,8	80,1	78,8	78,6
Languedoc-Roussillon	82,09	81,55	80,90	80,8	80,3	80,8	80,2	79,7	79,5	78,4	78,7
Nord-Pas-de-Calais	84,54	83,72	82,90	82,2	82,2	82,3	81,2	81,2	80,4	79,8	79,9
Centre	84,20	83,67	82,50	80,8	81,7	82,2	82,1	82,1	81,6	80,8	80,7
Haute-Normandie	85,10	84,18	83,11	81,6	82,3	82,1	81,5	81,8	81,3	81,0	81,5
Aquitaine	84,60	83,86	83,10	81,4	81,9	81,8	81,0	81,4	81,7	81,5	81,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	84,74	84,62	83,80	83,6	83,9	84,0	83,6	84,0	83,4	82,2	81,6
Champagne-Ardenne	83,90	83,29	81,80	80,9	82,0	83,2	83,8	83,9	81,8	81,7	81,8
Lorraine	86,16	85,28	84,00	82,1	82,1	82,8	82,2	82,3	82,3	81,7	82,2
Rhône-Alpes	86,74	85,76	85,00	83,7	83,3	83,9	83,5	83,7	83,7	83,1	82,9
Midi-Pyrénées	86,93	87,48	86,90	86,9	86,5	86,1	84,5	84,6	84,4	83,8	83,0
Bourgogne	86,70	86,51	84,60	83,0	84,1	84,3	84,3	85,1	84,9	83,9	83,4
Poitou-Charentes	86,03	85,45	84,92	84,5	84,7	84,7	84,4	84,5	83,7	83,6	83,7
Île-de-France	86,90	86,37	85,58	84,6	84,1	85,1	85,0	85,2	84,5	84,3	84,0
Basse-Normandie	86,80	85,74	84,50	83,4	84,2	84,5	84,6	84,6	84,1	84,1	84,3
Franche-Comté	87,10	86,82	85,70	83,7	83,2	84,3	84,5	85,1	84,8	84,5	84,9
Auvergne	87,70	87,26	86,20	84,9	85,3	85,5	85,5	85,5	85,2	84,6	85,3
Pays de la Loire	86,86	86,43	86,20	85,2	85,6	86,4	86,6	87,4	87,4	86,5	86,5
Bretagne	91,60	90,74	89,90	89,0	89,2	89,6	89,3	88,7	88,3	87,7	87,3
Limousin	93,51	92,06	90,70	88,8	88,2	87,2	87,9	89,2	89,3	88,7	89,3
Total métropole	85,91	85,29	84,38	83,3	83,4	83,8	83,5	83,7	83,3	82,7	82,6

Taux de scolarisation des 20 - 24 ans

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<i>Corse</i>	22,7	23,6	24,3	23,9	21,9	20,5	19,2	18,6	19,8	19,4	18,5
Picardie	24,1	23,9	24,1	23,5	22,5	22,2	22,1	21,9	22,3	22,4	22,9
Centre	28,4	27,8	27,8	26,8	25,2	25,1	24,5	24,5	25,1	25,2	25,3
Basse-Normandie	29,0	28,3	27,7	27,0	25,4	25,5	24,9	24,7	25,7	26,1	26,2
Haute-Normandie	30,4	30,7	30,6	29,7	27,9	27,1	26,9	26,6	26,5	26,7	26,8
Bourgogne	28,5	28,7	28,4	27,0	25,8	25,6	25,9	26,2	27,4	27,2	27,9
Franche-Comté	32,9	32,3	31,6	30,2	28,6	28,4	29,0	29,0	29,7	29,1	28,8
Champagne-Ardenne	29,8	29,7	28,9	28,0	27,4	27,4	27,7	28,4	29,7	29,1	29,4
Lorraine	32,9	33,0	32,7	31,6	30,5	30,4	30,0	30,0	30,4	30,3	30,1
Alsace	31,8	31,1	31,4	31,1	30,0	29,6	29,7	29,2	29,7	29,7	30,1
Poitou-Charentes	32,7	31,7	32,0	31,2	30,2	30,8	30,5	29,9	30,5	30,6	30,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	36,1	36,4	37,0	36,7	34,9	34,3	33,6	33,0	32,7	31,9	31,5
Nord-Pas-de-Calais	33,6	33,2	33,5	32,3	31,1	30,8	30,9	31,3	31,6	31,2	31,8
Limousin	34,6	34,5	34,5	33,6	33,0	33,1	33,3	32,9	33,0	32,4	32,0
Pays de la Loire	30,9	31,0	31,0	30,1	29,3	29,8	29,8	30,2	31,7	31,5	32,6
Languedoc-Roussillon	36,4	36,5	37,1	37,2	36,4	36,8	36,0	35,1	34,9	33,8	33,1
Aquitaine	34,7	34,6	34,8	33,8	32,6	33,0	32,7	32,7	33,5	33,5	33,5
Auvergne	34,2	34,0	34,9	33,8	32,5	32,4	32,6	32,8	33,0	33,4	34,3
Rhône-Alpes	35,3	35,4	36,3	35,4	34,3	34,2	34,4	34,4	34,6	34,4	34,5
Bretagne	37,2	37,2	37,1	36,0	34,8	35,2	35,4	35,8	36,2	35,8	35,1
Midi-Pyrénées	40,1	41,0	41,6	41,0	40,7	40,5	39,4	39,1	38,6	38,2	37,6
Île-de-France	40,3	41,2	42,1	41,4	40,2	40,1	39,9	39,5	39,1	38,7	38,4
Total Métropole				34,0	32,8	32,7	32,6	32,5	32,8	32,6	32,5

Source : GSE

Si les jeunes de plus de 18 ans sont moins souvent scolarisés en Corse que sur le continent, ils ne sont pas pour autant plus insérés sur le marché du travail. Dans la région, seulement 53 % de ceux âgés de 18 à 29 ans occupent un emploi, soit un taux d'emploi de 5 points inférieur à la moyenne métropolitaine. En effet, en Corse, la part d'inactifs parmi la population jeune est sensiblement supérieure à celle de la France.

✓ Retards scolaires et sorties sans qualification

Part des élèves ayant 2 ans ou plus de retard en troisième (%)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Corse	15,4	14,6	13,0	12,4	10,1	8,6	8,6	7,3	6,2	5,4	4,8
Bretagne	10,7	8,6	8,4	7,9	7,2	6,4	5,3	4,7	4,0	3,4	2,6
Lorraine	10,0	7,9	6,5	5,8	5,2	4,8	4,3	3,8	3,4	3,5	2,8
Picardie	9,8	8,4	7,9	6,9	6,5	5,7	5,6	5,3	4,7	4,0	3,1
Pays-de-la-Loire	9,7	7,8	7,4	6,7	6,1	5,5	5,2	4,9	4,2	3,7	3,3
Basse-Normandie	11,0	9,6	8,9	7,9	7,2	6,5	6,0	5,5	4,5	4,1	3,4
Haute-Normandie	13,7	10,5	9,4	7,7	7,3	6,2	6,2	5,1	4,6	4,2	3,4
Bourgogne	11,7	9,5	9,0	8,1	7,7	7,3	7,2	6,2	5,5	4,2	3,5
Alsace	6,3	5,0	5,1	4,4	4,6	4,5	4,9	4,2	4,0	3,6	3,5
Aquitaine	12,2	9,3	9,0	8,1	7,1	6,1	5,6	5,1	4,4	4,2	3,6
Poitou-Charentes	12,4	10,8	9,3	8,5	7,9	6,7	6,3	5,4	5,1	4,5	3,6
Franche-Comté	12,7	9,4	8,6	7,1	6,0	5,8	5,2	4,8	4,8	4,0	3,6
Centre	9,9	8,5	7,5	6,8	6,5	6,2	5,7	5,2	4,8	4,5	3,8
Midi-Pyrénées	11,2	9,2	8,6	7,6	6,5	5,9	5,8	5,1	4,9	4,4	3,8
Nord-Pas-de-Calais	7,2	6,3	6,3	5,9	5,9	5,5	5,4	4,8	4,8	4,4	3,8
Rhône-Alpes	12,2	10,1	9,1	8,2	7,3	6,6	6,2	5,3	5,1	4,4	3,9
Champagne-Ardenne	12,4	9,8	8,8	7,5	7,1	6,2	5,9	5,6	4,6	4,6	4,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13,2	11,3	10,3	9,1	8,2	7,7	7,4	6,2	5,6	5,1	4,4
Île-de-France	12,4	11,2	10,5	9,5	8,9	8,2	7,9	7,1	6,3	5,2	4,5
Languedoc-Roussillon	14,4	12,5	10,7	9,2	8,8	7,8	7,2	6,2	5,3	4,9	4,6
Auvergne	11,9	9,5	8,8	8,2	7,9	7,0	6,5	5,8	5,8	5,3	4,9
Limousin	13,0	11,3	10,7	9,4	8,6	7,9	8,0	6,7	7,0	5,8	5,6
Total métropole	11,4	9,6	8,8	7,9	7,3	6,7	6,4	5,6	5,1	4,5	3,9

Source : GSE

Part des sorties sans qualification

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Corse		16,3	17,9	14,0	14,5	15,3	11,8	13,1	8,5	9,3	6,6	6,4
Limousin		5,1	4,2	4,9	6,1	5,5	5,4	5,7	3,9	0,5	0,7	0,7
Bretagne		5,8	4,8	3,6	4,3	3,6	3,6	3,8	3,4	3,1	2,5	2,7
Midi-Pyrénées		7,5	4,0	4,5	7,2	2,8	2,4	4,8	3,2	4,0	4,1	3,5
Aquitaine		5,3	5,9	4,9	6,4	4,7	4,7	3,6	3,4	3,7	5,0	3,6
Lorraine		6,1	8,0	8,3	6,5	7,2	6,3	7,1	5,5	6,0	4,3	4,1
Poitou-Charentes		6,7	6,7	6,3	5,3	6,3	5,6	7,3	4,7	5,7	3,5	4,1
Rhône-Alpes		8,2	7,2	7,3	6,5	6,2	6,0	4,8	5,5	3,4	3,7	5,0
Haute-Normandie		8,9	9,3	8,9	7,9	6,9	7,4	7,6	6,8	6,2	4,9	5,0
Pays de la Loire		4,9	4,3	3,1	5,9	4,3	4,2	4,0	4,1	4,3	2,9	5,0
Auvergne		6,9	4,1	6,4	6,2	7,2	5,0	5,1	4,5	3,4	4,6	5,4
Centre		7,6	9,5	9,1	8,6	7,7	7,3	7,8	6,6	4,0	4,2	5,6
Basse-Normandie		9,0	9,3	8,8	8,9	9,5	9,4	9,1	6,2	4,6	3,7	5,8

Franche-Comté	7,9	7,8	9,4	9,1	10,0	7,3	7,9	7,8	6,6	5,9	6,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,1	7,6	7,7	7,3	7,5	7,2	6,8	6,3	7,0	7,2	6,4
Alsace	8,4	9,2	7,6	6,6	6,9	5,3	6,1	6,7	5,9	7,4	6,5
Languedoc-Roussillon	8,9	8,2	7,3	8,5	6,4	5,8	7,3	6,0	5,8	7,1	6,5
Bourgogne	9,7	7,1	8,5	7,3	6,8	5,4	6,7	7,6	7,7	6,9	7,0
Île-de-France	8,4	9,0	9,0	7,3	7,5	6,4	5,7	7,7	5,3	5,4	7,0
Champagne-Ardennes	11,7	9,7	9,7	9,0	10,0	8,8	7,1	8,2	7,4	7,0	7,0
Nord-Pas-de-Calais	7,3	8,4	7,9	9,1	9,4	9,2	9,5	9,3	9,3	8,2	8,4
Picardie	13,1	12,4	11,3	11,6	12,8	11,2	11,5	9,5	9,7	8,1	8,7
Total métropole	7,7	7,7	7,5	7,3	7,1	6,4	6,4	6,2	5,5	5,2	5,8

Source : GSE

NB : Part des sorties sans qualification :

Numérateur : élèves ou apprentis sortant de formation initiale sans avoir atteint le niveau minimum de qualification (avant la seconde ou première année de CAP ou BEP) ;

Dénominateur : Ensemble des flux d'élèves d'une année donnée quittant leur formation initiale à ce niveau ou bien accédant au niveau V.

b) L'apprentissage dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Effectifs	1216	1220	1281	1428	1618	1711	1839
dont Enseignement secondaire							
Niveaux V	87%	85%	86%	79%	76%	79%	73%
Niveaux IV	11%	13%	13%	14%	14%	12%	13%
dont Enseignement supérieur							
Niveaux III, II et I	2%	3%	1%	7%	10%	9%	14%

Source : OREF de Corse - document n°104

Au 31 décembre 2008, le poids de l'apprentissage pour les diplômes de la formation professionnelle dépendant de l'enseignement scolaire est globalement de 39.77% ; il était de 34.68% au 1er janvier 2008.

Il représente 40.60 % du niveau V et 23.08 % du niveau IV.

Ce poids est différent selon le type de diplômes, ainsi il représente :

74.98 % des CAP (il était de 79.28 % au 1er janvier 2008),

9.47% des BEP (9.01 % au 1er janvier 2008),

9.34 % des Bac pro (6.49 % au 1er janvier 2008),

19.75 % des BTS (18.46 % au 1er janvier 2008).

c) L'apprentissage selon le domaine d'activité et le genre

✓ L'apprentissage selon le domaine d'activité : état et évolution

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Effectifs	1216	1220	1281	1428	1618	1711	1839
Bâtiment		26%	28%	32%	34%	37%	39%	40%
Soins aux personnes et de la Santé		16%	16%	16%	15%	13%	15%	16%
Commerce		10%	9%	9%	9%	10%	11%	12%
Automobile		14%	13%	13%	12%	11%	9%	8%
Secrétariat et Comptabilité		4%	5%	4%	8%	8%	6%	7%
Bouche		13%	11%	10%	9%	7%	5%	5%
Hôtellerie Restauration Tourisme		4%	3%	3%	3%	3%	5%	4%
Agriculture / Environnement		4%	4%	5%	5%	6%	5%	4%
Artisanat divers		7%	8%	8%	5%	4%	4%	2%
Transport		2%	1%	1%	1%	1%	1%	1%

✓ L'apprentissage selon le genre : état et évolution

On observe une féminisation de l'apprentissage comparable à la tendance observée au niveau national.

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Effectifs	1216	1220	1281	1428	1618	1711	1839
Filles		27%	28%	26%	25%	27%	29%	32%
Garçons		73%	72%	74%	75%	73%	71%	68%

d) Les ruptures de contrat

☞ Analyse quantitative :

Sur les 1388 contrats signés en 2007, **38,18%** ne sont pas arrivés à terme. Parmi ces résiliations, **36%** ont débouché sur un nouveau contrat d'apprentissage d'où un taux d'abandon de **24,42%**.

Un abandon n'est pas toujours synonyme d'échec. En effet, les ruptures « positives » prennent une part importante.

Les facteurs qui semblent être significatifs dans la survenue d'une rupture sont l'âge, le niveau et secteur d'activité. En effet, les **moins de 18 ans**, les **niveaux V** et les apprentis des domaines de l'« **Hôtellerie, Restauration** » et les « **Métiers de Bouche** » ont un risque plus élevé de rompre un contrat d'apprentissage.

Majoritairement, les ruptures surviennent **hors période d'essai** et pendant la période « **estivale** ».

☞ Analyse qualitative :

Les principaux motifs mis en avant par une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'apprentis sont les conditions de travail, les ruptures « positives », les problèmes d'orientation et les problèmes liés à la rémunération.

Du côté des employeurs, outre les problèmes d'orientation et les ruptures « positives », ce sont les résiliations pour problèmes de comportement qui prédominent.

Parmi toutes ces ruptures, certaines sont inéluctables et d'autres laissent la possibilité d'une action.

Suite à ces ruptures, 28,8% des jeunes sont en emploi et 28,5% reprennent une formation en apprentissage.

Malgré un taux de rupture de 38% pour les contrats signés en 2007, le taux d'abandon (24,42%) reste modéré et ne remet pas en cause la pertinence de cette formation.

☞ Profil des apprentis « rompants »

✓ Répartition des ruptures par sexe

Taux de rupture par sexe

	Homme	Femme
Nombre de contrats signés	965	423
Nombre de contrats rompus	368	162
% de rupture	38,13	38,30

La propension à rompre n'est pas influencée par la variable sexe. Les taux de rupture selon le sexe sont quasiment identiques.

✓ Répartition des ruptures par classe d'âge

Taux de rupture par classe d'âge

	- 18 ans	de 18 à -20 ans	de 20 à -25 ans	25 ans et +
Nombre de contrats signés	427	426	461	63
Nombre de contrats rompus	199	153	156	21
% de rupture	46,60	35,92	33,84	33,33

Taux de réponse: 99,3%

Le tableau ci-dessus nous permet de constater que pour cette période, les moins de 20 ans sont les plus concernés par les ruptures des contrats d'apprentissage ; et d'autant plus concernés s'ils sont âgés de moins de 18 ans. Les plus de 20 ans ont tendance à moins rompre leur contrat d'apprentissage avec une différence de taux de plus de 10 points. Que l'on ait « entre 20 et 25 ans » ou « 25 ans et plus », les tendances sont similaires.

Cela nous permet de conclure que le facteur « âge » semble être significatif dans la survenue des ruptures.

✓ Répartition par niveau de formation

Taux de rupture par niveau de formation

	I et II	III	IV	V
Nombre de contrats signés	37	86	182	1083
Nombre de contrats rompus	9	30	52	438
% de rupture	24,32	34,88	28,57	40,44

On constate que ce sont les niveaux V qui affichent le plus fort taux de rupture. Les effectifs des niveaux I, II et III sont assez faibles et ne permettent pas d'affirmer avec certitude une relation directe entre le niveau d'étude et la propension à rompre un contrat.

✓ Répartition selon le secteur d'activité

Taux de rupture selon le secteur d'activité

	Nombre de contrats signés	Nombre de contrats rompus	Taux de rupture
Agriculture	63	28	44,44
Bâtiment	584	220	37,67
Commerce, Vente	155	56	36,13
Divers	21	7	33,33
Environnement, Energie	3	1	33,33
Gestion, Finance	78	31	39,74
Hôtellerie, Restauration	54	29	53,70
Informatique, Communication	12	4	33,33
Mécanique, Automobile	111	38	34,23
Métiers de Bouche	80	39	48,75
Service à la personne	227	77	33,92

L' « Hôtels, Restauration » est le secteur le plus touché par les ruptures de contrat d'apprentissage avec un taux de 53,70%. Deux autres domaines se démarquent. Il s'agit des « Métiers de Bouche » et de l' « Agriculture » avec respectivement 48,75% et 44,44%.

Les ruptures interviennent majoritairement après la période d'essai (pour 77,2% d'entre elles).

e) Les résultats à l'examen et l'insertion professionnelle des apprentis

Les résultats insulaires aux examens de BEP et CAP sont à la baisse. En effet, avec des taux de réussite respectifs de 67,6 % (- 4,4 points) et 73,2 % (- 2,2 points), les performances sont proches de l'année 2006. En 2008, on s'éloigne encore plus des résultats nationaux qui progressent légèrement cette année (+ 0,9 point pour le BEP et le CAP). (source Rectorat de Corse Bilan régional 2008 parution Insee)

Les résultats 2008 aux examens du baccalauréat en Corse peuvent être qualifiés de satisfaisants. Avec une réussite globale de 80,0 % (83,5 % au niveau national), c'est 1,4 point de mieux qu'en 2007. Cette hausse est expliquée par un retour à un taux de réussite « acceptable » pour le bac technologique et à une légère progression des résultats au baccalauréat professionnel. Les séries générales sont en léger recul en 2008. La série économique (ES) reste en tête en termes de performance. Elle recule néanmoins de 2,1 points pour s'établir à un taux de réussite de 88,5 %. La série scientifique (S) obtient un taux de 86,8 % en retrait de 0,7 point et la série littéraire (L) réalise un score en baisse s'établissant à 84,2 % (- 2,2 %). Le baccalauréat technologique retrouve un résultat d'un niveau certes modeste (73,1 %) mais en hausse sensible de 7,8 points par rapport à 2007.

Ce résultat ne fait que corriger la contre performance enregistrée l'année dernière dans la série STG (Sciences Technologiques de Gestion) et demeure toutefois bien inférieur au résultat national (80,3 %). Le résultat du baccalauréat professionnel progresse de 1,4 point pour s'établir à 69,3 % (77,0 % au niveau national).

f) La structuration de l'appareil de formation en apprentissage



Au 31 décembre 2008, il existe 6 CFA et 4 sections d'apprentissage :

↳ Le CFA de la Corse du Sud à Ajaccio

Lieux de formation :

- Ajaccio
- Propriano
- Porto Vecchio

↳ Le CFA Jean-Jacques NICOLAI de Haute Corse à Furiani

Lieux de formation :

- Furiani
- Corte
- Plaine orientale
- Balagne

↳ Le CFA Agricole de Sartène

Lieu de formation : • Sartène

↳ Le CFA Agricole de Borgo

Lieu de formation : • Borgo

↳ Le CFA Universitaire en région Corse

Lieu de formation : • Corte

↳ Le CFA A-COR CFA académique hors les murs

Lieux de formation : dans les EPLE de l'Académie

- Des UFA dans les collèges pour la mise en place du dispositif "apprentissage junior"
- UFA du Lycée polyvalent de Porto Vecchio pour la mise en place d'un BTS "Tourisme"
- UFA du Lycée professionnel Fred Scamaroni de Bastia pour la mise en place d'une MC Aide à Domicile
- UFA de l'ARSEA et EREA pour la formation à des CAP pour des jeunes handicapés en milieu protégé et DEES (ARSEA)
- UFA au Lycée Laetitia et, au Lycée J. Nicoli pour la mise en place BTS Négociation relation clientèle
- UFA au Lycée Laetitia pour la mise en place d'un BTS Comptabilité et Gestion des Organisations

↳ Les sections d'apprentissage de la CCI de BASTIA et de la Haute Corse

Lieux de formation : • IMF Valrose - BORGIO

g) Répartition des structures et des effectifs sur le territoire régional

La hausse des effectifs résulte des actions menées dans le cadre du développement et de la modernisation de l'apprentissage en Corse mais n'a pratiquement pas été financé sur le budget COM 2007, à l'exception des nouvelles sections d'apprentissage ouvertes à la rentrée 2007-2008.

a. Evolution des effectifs depuis 2005 (au 1^{er} janvier)

Les formations par la voie de l'apprentissage voient leurs effectifs progresser de + 94 apprentis entre le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2008. Cette progression de près de 6% fait suite à une augmentation de 15.5 % entre le 1er janvier 2006 et le 1er janvier 2007. Au total, depuis début 2005, l'augmentation des effectifs atteint +31.5 % hors apprentis juniors et 35,3% tout apprenti confondu.

Cette évolution des effectifs est différente selon les départements, les structures, les niveaux, les types de diplômes préparés.

	2005	2006	2007	2008
Corse du Sud	666	675	749	734
Haute Corse	636	726	869	978
Total	1302	1401	1618	1712

Source : SAIA Académie de Corse

b. Répartition par départements, niveaux et types de diplômes

Ainsi, la Haute Corse représente **57% des effectifs** (contre 43% pour la Corse du Sud), ce sont ses structures qui enregistrent une forte croissance +12,5 % (contre une régression de 2% pour la Corse du Sud). Cette situation est principalement due cette année à l'attractivité des formations du CFA de Haute-Corse en microrégions et à la fréquentation en hausse des sections d'apprentissage de l'enseignement supérieur situées principalement en Haute-Corse.

	<i>Corse du Sud</i>	<i>Haute-Corse</i>	<i>Total</i>
CAP	489	614	1103
BEP	78	74	152
Mention complémentaire		9	9
CAPA	21	44	65
BPA	2		2
Niveau V	590	741	1331
BP	83	53	136
Bac Pro	23	34	57
BEES 1 ^{er} degré		3	3
BPREA	9	17	26
BP JEPS	5		5
Niveau IV	120	107	227
BTS	24	72	96
DUT		21	21
Autres		5	5
Niveau III	24	98	122
Ingénieur			0
Autres		32	32
Niveau II et I	0	32	32
Total apprentis	734	978	1712
"Apprentissage junior"			50
Niveau VI			50

Source : SAIA Académie de Corse

c. Evolution des effectifs par types de structures

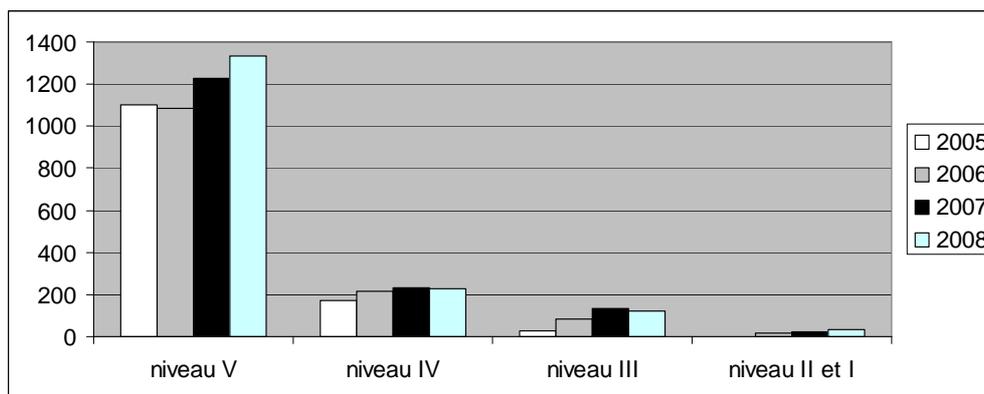
Les **CFA polyvalents** concentrent toujours la majeure partie des effectifs en 2008 avec **84%** mais d'année en année, cette prédominance fléchit avec l'émergence de nouvelles filières dans le secteur agricole et dans l'enseignement supérieur. Le CFA A-COR connaît quant à lui cette année un essor important grâce à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'apprentissage pour des jeunes travailleurs handicapés.

	2005	2006	2007	2008	Evolution 2005/2008
CFA Polyvalents	1216	1236	1377	1437	18,17%
CFAA	65	74	96	98	50,77%
IUT	21	38	41	49	133,33%
CCI		41	75	81	97,56%
EPLE puis CFA A-COR		12	29	47	291,67%
Total *	1302	1401	1618	1712	31,49%*

Source : SAIA Académie de Corse
* hors apprentis juniors

d. Evolution par niveaux et par types de diplômes pour l'académie

L'analyse par niveaux fait ressortir que ce sont **toujours les niveaux V** qui représentent la grande partie des contrats d'apprentissage 78%. Ils enregistrent globalement une augmentation de 8,5 % mais avec une hausse des CAP de 9,3 % et une diminution des BEP de 5,6 %. Le niveau IV représente 13.26 % des contrats. Les niveaux III regroupent 7 % des contrats avec des apprentis inscrits principalement en BTS. Quant aux niveaux II et I, leurs effectifs sont les seuls de l'enseignement supérieur en hausse par rapport à 2007, + 28 % par rapport au 1er janvier 2007.



Source : Enquêtes 51

Plus globalement, au 1er janvier 2008, **le poids de l'apprentissage** pour les diplômés de la formation professionnelle dépendant de l'enseignement scolaire est de **34.68%** et de 40.68 % du niveau V. Ce poids est différent selon le type de diplômes : il représente 79.28 % des CAP, 9.01 % des BEP, 6.49 % des BAC PRO et 18.46 % des BTS.

Source : Académie de Corse - « Les chiffres de l'apprentissage 2008 »

II- Le financement de l'apprentissage en région

II.1 Le schéma régional des flux financiers de l'apprentissage

a) Les contributeurs

		ETAT	
Ressources			Emplois
FNDMA	1 276 755	787 125	Péréquation
CDA	4 219 370	800 000	COM
Budget de l'Etat	5 435 315	4 219 370	CDA
		2 163 322	ICF
		60 000	Crédit d'impôt apprentissage
		1 901 623	Exonérations sociales
		1 000 000	Exonérations IR apprentis
	10 931 440	10 931 440	

		REGION	
Ressources			Emplois
FNDMA (péréquation +COM)	1 587 125	6 568 541	Subventions aux CFA
		994 348	Subventions COM aux CFA
CDA	4 219 370		
ICF	2 163 322	1 600 000	ICF entreprises
Budget Région	1 348 932	155 860	autres dépenses
	9 318 749	9 318 749	

		ENTREPRISES ASSUJETTIES	
Ressources			Emplois
Ressources des entreprises	5 419 146,00	860 635,00	Taxe d'apprentissage
		4 219 370,00	CDA
		305 000,00	Taxes fiscales
		34 141,00	Fonds mutualisés
	5 419 146,00	5 419 146,00	

		ORGANISMES GESTIONNAIRES	
Ressources			Emplois
Budget des OG	628 970	628 970	Contributions aux CFA
	628 970	628 970	

b) Les bénéficiaires

APPRENTIS ET FAMILLES			
Ressources			Emplois
Rémunérations des apprentis	9 968 306	9 968 306	Budget des apprentis
Exonérations IR apprentis	1 000 000	1 000 000	Exonérations IR apprentis
	10 968 306	10 968 306	

CFA			
Ressources			Emplois
Subventions Région	7 562 889	11 943 105	Budgets des CFA
Taxe d'apprentissage	2 256 247		
Fonds mutualisés			
Taxes fiscales	86 700		
Participation OG	628 970		
Participation familles			
Autres ressources	1 408 299		
	11 943 105	11 943 105	
(montant déterminé par différence)			

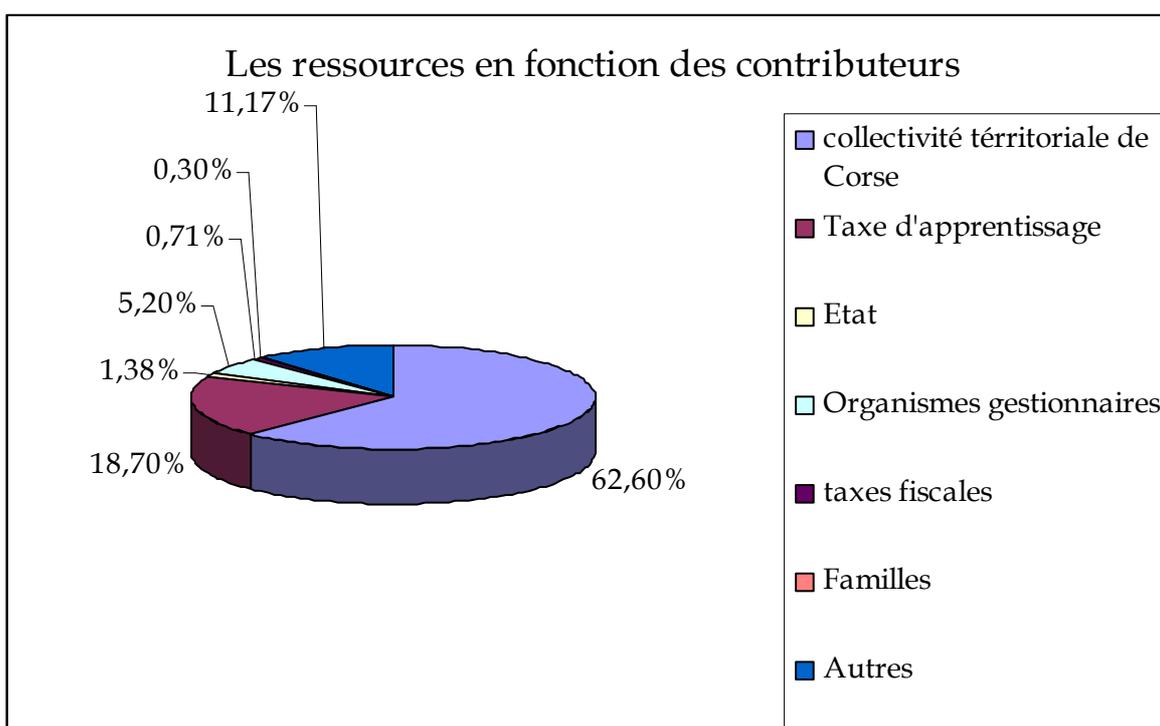
EMPLOYEURS D'APPRENTIS			
Ressources			Emplois
ICF	1 600 000	9 968 306	Rémunérations des apprentis
Crédit d'impôt	60 000		
Exonérations sociales	1 901 623		
Budget des entreprises	6 406 683		
	9 968 306	9 968 306	

c) Le schéma régional des flux financiers

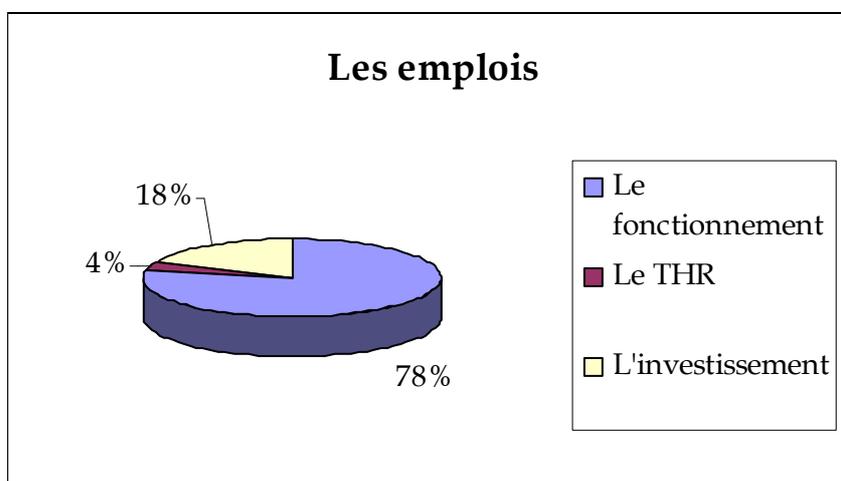
- CF tableaux annexés « SCHEMA DES FLUX FINANCIERS DE L'APPRENTISSAGE » et « CIRCUIT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE » en 2008

2.2 Le financement de l'offre de formation

a) Les ressources en fonction des contributeurs



b) Les emplois



III- La politique régionale de l'apprentissage

3.1 Services régionaux concernés chargés de la mise en œuvre de la politique apprentissage / effectifs en ETP

L'apprentissage est géré, en 2008, au sein de la Direction de la Formation, de l'Enseignement et de la Recherche par le service de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, qui mobilise pour ce secteur :

- le chef de service de la Formation professionnelle et de l'apprentissage (50% ETP)
- le responsable du dispositif (1 ETP)
- une assistante administrative (60% ETP)
- un chef de projet COM rémunéré dans le cadre de ce dispositif -50% Etat, 50% CTC- (80% ETP)

La gestion de l'ICF est assurée par l'agence de services et de paiements (ASP)

3.2 Le poids du budget de l'apprentissage dans celui de la formation professionnelle et de la Région.

En 2008, 55,12% du budget régional de la formation est consacré à l'apprentissage.

3.3 La politique en direction de l'offre de formation

Compétence exclusive de la Collectivité Territoriale de Corse en matière d'organisation des filières de formation, l'Apprentissage est une priorité de la politique de formation.

Passerelle entre le monde de la formation et celui de l'entreprise, il a été un des axes prioritaire des réflexions dans les travaux du PRDF.

L'insertion professionnelle de cette voie de formation s'améliore d'année en année puisque 70 % des apprentis trouvent un emploi à l'issue de leur formation.

C'est pourquoi la Collectivité Territoriale de Corse développe **une politique volontariste dans ce secteur qui s'est traduite en décembre 2005 par la signature d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens avec l'Etat sur cinq ans**. Il prévoit de mobiliser sur la période un budget de 6,2 M/€ financé à parité entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'Etat qui vient compléter le budget annuel de fonctionnement et d'investissement de l'Apprentissage de 5,7 M/€ auquel il convient d'ajouter 3 M/€ pour les primes versées à l'employeur qui embauche un apprenti. Ce sont ainsi plus de 10 M/€ qui sont mobilisés annuellement en Corse pour le fonctionnement de l'Apprentissage.

Un accroissement quantitatif du nombre d'apprentis a été constaté dès cette année.

La Collectivité Territoriale de Corse a également souhaité s'engager dans la mise en œuvre du dispositif intitulé « apprentissage junior ». L'Assemblée de Corse a voté sa mise en place en direction d'élèves âgés de 15 à 16 ans qui ne trouvent pas dans le collège un contexte qui leur permettrait de réussir pleinement ou qui ont un projet personnel et professionnel confirmé.

La formation se déroule en deux étapes, une première phase dite « parcours d'initiation aux métiers » qui est accessible à partir de 15 ans, et une seconde phase, où un contrat d'apprentissage « de droit commun » est proposé sous conditions (âge, bilan de la première phase, accord représentant légal). Le dispositif prévoit la possibilité d'un retour sans délai du jeune dans le cursus scolaire classique s'il le désire.

En 2008, 74 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

3.4 La politique en direction des employeurs d'apprentis

La Collectivité Territoriale de Corse a confié, par convention, la gestion du dispositif de l'indemnité compensatrice forfaitaire (ICF) versée aux employeurs d'apprentis à l'agence de services et de paiements (ASP).

Cette indemnité se compose :

- **d'une aide à l'embauche** de 915 € versée si la période d'essai (2 mois à compter de la date de signature du contrat) est concluante.

Le versement de cette prime "obéit" à des critères d'éligibilité :

- l'entreprise ne doit pas avoir plus de 20 salariés au moment de la signature du contrat d'apprentissage
- l'apprenti ne doit pas avoir un niveau de formation supérieur à l'échelon 5 (sorties de l'année terminale de CAP ou de BEP ou abandon de la scolarité du 2nd cycle).
- si un contrat d'apprentissage est à nouveau signé entre les 2 mêmes parties après échec à l'examen, la prime de soutien à l'embauche n'est pas versée.
- la durée de contrat ne doit pas être inférieure à 12 mois.

- **d'une prime au titre du soutien à l'effort de formation (1ère, 2ième ou 3ième année)**

Cette prime invariable sur toute la durée du contrat est versée au terme de chaque année de formation, soit à la date anniversaire du contrat, soit à la fin de l'année scolaire à partir de la validation par le centre de formation du suivi régulier de l'apprenti.

Elle est versée à l'entreprise chaque année de formation et s'élève à 1525.00 € pour un apprenti mineur au moment de la signature du contrat d'apprentissage et à 1830.00 € si celui-ci est majeur.

Le seul critère d'éligibilité est l'assiduité de l'apprenti durant sa formation.

3.5 La politique en direction des apprentis

- aide au premier équipement en relation avec le métier choisi,
- mise en place de la carte d'apprenti et du livret d'accueil,
- accroissement des bilans de compétences,
- aide à la mobilité, au logement et suivi social,
- accueil individuel,
- un dispositif d'accompagnement des jeunes handicapés vers l'apprentissage à la rentrée 2007.

L'introduction de la langue et la culture corses dans les CFA :

L'offre d'enseignement de la langue et de la culture corses est déjà effective pour les lycéens et collégiens de la région. Elle a été également proposée, grâce au COM, dans le parcours de formation des apprentis. De surcroît, certaines formations en apprentissage sont particulièrement propices au développement du bilinguisme, notamment le secteur sanitaire et social, l'agriculture, les formations relevant du patrimoine, mais également le secteur de l'hôtellerie et du tourisme.

3.6 La politique en direction des centres de formation :

- mise en place du contrôle en cours de formation,
- développement des outils d'évaluation,
- mise en place et renforcement de l'enseignement à distance,
- information et formation des maîtres d'apprentissage,
- accroissement des visites en entreprise des centres de formation.

3.7 L'apprentissage et le territoire

Afin d'accompagner cette politique de développement la Collectivité Territoriale de Corse a favorisé l'implantation au plus près des besoins :

En Corse du sud, pour le **CFA 2A**, la Collectivité Territoriale de Corse intervient à hauteur de 10 %, soit un montant de 371 472, 00 € sur les investissements relatifs à

- l'extension du site d'Ajaccio
- la création d'une structure à Propriano.

D'autre part, le Fonds National pour le Développement et la Modernisation de l'Apprentissage (FNDMA) a apporté une contribution financière de 1 358 750 € à l'opération d'extension du site d'Ajaccio dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'Apprentissage.

Le **CFA 2B** a territorialisé ses formations en Balagne, à Corte et à Ghisonaccia, véritable succès au regard de l'augmentation des effectifs (150 apprentis dans les trois micros régions). Dans le même temps, les travaux de rénovation et de reconstruction des locaux de Furiani ont été finalisés et la rentrée dans ces nouveaux locaux s'est effectuée au dernier trimestre 2008. **Sur cette opération la Collectivité Territoriale de Corse est intervenue à hauteur de 3 M/€** pour un montant total de 7,8 M/€ en partenariat avec l'Union Européenne, l'Etat à travers le PEI et les fonds privés des secteurs professionnels parties prenantes du développement du CFA : le BTP et l'automobile.

Enfin, il y a eu une forte diversification de l'offre de formation par la voie de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, une des orientations majeures du COM, afin de proposer un choix plus large de formations professionnalisantes aux jeunes insulaires **mais aussi de démontrer que l'apprentissage est une voie d'excellence du CAP au diplôme d'ingénieur.**